



R484 : CACES® PONT ROULANT/PORTIQUE - RECYCLAGE

Conduire des ponts roulants/portiques dans son établissement en appliquant les consignes de sécurité



Public

Toute personne amenée à utiliser des ponts roulants/portiques



Prérequis

Être titulaire d'un permis CACES® en date limite de validité



Participants

Jusqu'à 8 personnes



Durée

14 heures



Intra

Dans vos locaux, selon vos disponibilités



Inter

Nous consulter

Objectifs



Renouveler le permis CACES® conformément à la recommandation CNAMTS R484



Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite en sécurité d'un pont-roulant et aux techniques d'élingage

Programme

RETOUR D'EXPERIENCE

NOTIONS DE SÉCURITÉ

Accidents du travail
Capacités du conducteur
Acteurs de la prévention
Réglementation

CLASSIFICATION ET TECHNOLOGIE

Différents types de pont/ portique

LES RÈGLES DE CONDUITE EN SÉCURITÉ

Prise de poste
Levage des charges
Gestes de commandement
Fin de poste

VÉRIFICATION ET MAINTENANCE DE 1ER NIVEAU

PARTIE PRATIQUE

Techniques de l'élingage

Les différents modèles d'élingues
Répartition des efforts dans les élingues
Recommandation d'emploi
Exercices pratiques

Conduite de ponts-roulants

Constitution et fonctionnement des ponts-roulants
Elimination du balancement
Les gestes de commandement

EXERCICES PRATIQUES AVEC MOUVEMENTS DE PRÉCISION

Méthodes pédagogiques

Formation participative, apports théoriques, échanges, partage d'expériences, mises en situation pratique avec utilisation des ponts roulants/portiques

Matériel pédagogique

Vidéoprojecteur, EPI, ponts roulants/portiques de votre établissement, à jour de la vérification générale périodique...

Intervenant

Formateur expérimenté et spécialiste en conduite d'engins

Evaluation et validation

Evaluation théorique (QCM) et pratique
Délivrance d'un certificat de réalisation et d'un permis CACES®
Références certification (RS) :
<https://neomis.fr/recyclage/caces/formation-r484-pont-roulant/>

Périodicité de recyclage

Tous les 5 ans (recommandation CNAMTS)

Support remis aux stagiaires

Un livret de formation est remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

Références réglementaires

Art. R. 4323-55 du Code du travail
Recommandation CNAMTS R484

Les + NEOMIS

- + Exercices pratiques adaptées à votre activité
- + Méthode pédagogique participative
- + Plus de 500 centres techniques en France
- + Garantie minimum 60% de pratique

98,3 % Taux de satisfaction stagiaires
100 % Notre taux de réussite



Notre engagement qualité



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION